

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1596 27 juin 2015

SOMMAIRE

OP Compass Luxembourg S.A
Ol Coop Management S.A 7660
52 Crasin S.A
Creative Investments Luxembourg S.A 7660
DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l 7660
63 D.B. Zwirn Global (Lux) S.àr.l 7660
54 De Man Projects S.A 7660
64 EUROPAY LUXEMBOURG, société coopéra-
65 tive 7660
Evergreen SICAV-FIS
Fromagerie Romuald
32 Gefonds (Lux)
Global Gateways Luxembourg S.A. 7657
Goodrich TMM Luxembourg B.V 7658
81 Hampton S.à r.l
66 Lecta S.A 7658
11 Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A 7656
73 Megateam V 7659
73 Procastora Holding S.à r.l 7656
81 SOF-10 Starlight 32 GBP S.à r.l 7658
South Europe Infrastructure Equity Finance
₃₄ 7656
83 S.S.V. Holding S.A
US Government Building Open-End (EU Pa-
o ₆ rallel 1) S.C.S 7656
Waschbüsch S.à r.l
96



Caposenn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 114.509.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 14.10.2014 que:

- Le mandat du réviseur STATERA AUDIT S.à.r.l. est prolongé pour une durée de 1 an et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.04.2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015064624/14.

(150074920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Caudan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 98.879.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 14.10.2014 que:

- Les mandats des administrateurs sont prolongés pour une durée de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.
- Le mandat du réviseur STATERA AUDIT S.à.r.l. est prolongé pour une durée de 1 an et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.04.2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015064627/16.

(150074919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

CCI Foreign, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.148.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 17 avril 2015

En date du 17 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2015;
- de nommer Madame Véronique MARTY, née le 30 mars 1977 à Nancy, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur John KENNEDY, gérant A
- Madame Carol DENALE, gérant A
- Madame Laetitia ANTOINE, gérant B
- Madame Véronique MARTY, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

CCI Foreign, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064629/24.

(150074122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.



Centre d'Acceuil Universel; A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 7-9, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg F 227.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2015 que, suite au transfert du siège social de l'association à L-9047 Ettelbruck, 7-9, rue Prince Henri, l'article 1 ^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1 er . Dénomination, durée et siège. L'association sans but lucratif porte la dénomination:

CENTRE D'ACCUEIL UNIVERSEL, A.s.b.l..

Sa durée est illimitée.

Son siège social est établi à L-9047 Ettelbruck, 7-9, rue Prince Henri. Il pourra être transféré dans toute autre lieu situé sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des membres de l'association.

L'association exerce son action dans l'ensemble du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015064630/17.

(150074306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Procastora Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 323.721.072,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.173.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société tenue en date du 24 avril 2015

En date du 24 avril 2015, l'assemblée générale annuelle de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Eric Fort, né le 15 août 1963 à Saint Vith, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2015;
- de nommer Monsieur Olivier Hamou, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2015;
- de renouveler, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2015, le mandat des personnes suivantes:
 - * Monsieur Gotthard Hegi, gérant
 - * Monsieur Ron Aufseesser, gérant
 - de ne pas renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg S.à r.l.;
- de renouveler le mandat de Madame Catherine Koch, gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'au 30 avril 2015;
- de confirmer les démissions de Madame Anne Catherine Grave avec effet au 2 avril 2015 et de Madame Catherine Koch avec effet au 30 avril 2015 de leur mandat de gérant respectif.

En conséquence, le conseil de gérant se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gotthard Hegi
- Monsieur Ron Aufseesser
- Monsieur Eric Fort
- Monsieur Olivier Hamou

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2015.

Procastora Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015067305/37.

(150077181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.



CEP III Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.273.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

CEP III Investment 6 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015064636/12.

(150073954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

CEP III Investment 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.274.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

CEP III Investment 7 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015064637/12.

(150073953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.103.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mardi 28 avril 2015

L'Assemblée Ordinaire de l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée confirme le mandat d'Administrateur de Madame Marleen Van Malderen

cooptée par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2015 en remplacement du mandat d'Administrateur-délégué de Madame Barbara Bavay démissionnaire.

- 2) Les mandats de tous les administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur les personnes suivantes:
 - Monsieur Stanislas Chevalet, demeurant au 17, Rue du Commerce, F-75015 Paris
 - Monsieur Yvan Juchem, demeurant au 1, Rue Belle-Vue, L-8832 Rombach
 - Madame Marleen Van Malderen, demeurant professionnellement au 16, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
 - Monsieur Philippe Viénot, demeurant professionnellement au 59, Rue de la République, F-93100 Montreuil S/Bois
 - Monsieur Jean-Gil Saby, demeurant au 193, Rue de l'Université, F-75007 Paris
 - Monsieur Luc Henrard, demeurant professionnellement au 50 av. JF Kennedy, L-2951 Luxembourg
 - Monsieur Danilo Giuliani, demeurant professionnellement au 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016 appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015. L'Assemblée décide de laisser les places des administrateurs non renouvelés vacantes.

3) L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises agréé Mazars Luxembourg (RCS Luxembourg B 159 962) ayant son siège social au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016 appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2015066453/30.

(150076045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.



CEP IV Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 186.770.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015. CEP IV Investment 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015064638/12.

(150073951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

CEREP Esplanade 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.031.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015064640/10.

(150074572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

US Government Building Open-End (EU Parallel 1) S.C.S, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 196.430.

EXTRAIT

Nom du Partenariat: US Government Building Open-End (EU Parallel 1) S.C.S.

Forme juridique: Société en commandite simple

Nom des actionnaires à responsabilité illimitée: US Government Building (EU Parallel 1) GP. S.à r.l.

But du Partenariat: La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par cession, échange ou tout autre moyen d'actions, obligations, billets à ordre, valeurs mobilières ou dettes, aussi bien que la gestion et l'administration de son portefeuille.

La Société peut fournir une assistance en matière administrative, juridique, comptable, financière, stratégique ou d'organisation aux organismes faisant partie du groupe de la Société tels que, entre autres, l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans des droits immobiliers ou de propriété intellectuelle, ou encore tout autre actif meuble ou immeuble sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes.

De façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Siège social du Partenariat: 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg

Nom de l'organe de gestion: US Government Building (EU Parallel 1) GP, S.à r.l. (associé commandité et gérant)

Pouvoir de l'organe de gestion: La Société sera engagée par la seule signature du Gérant, représenté par une ou plus des personnes autorisées à le représenter, ainsi que désignées par le Gérant à sa seule discrétion ou par la signature seule ou jointe de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux sont expressément délégués par le Gérant.

Date de création et durée du Partenariat: 24 avril 2015 pour une durée illimitée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015065323/32.

(150074536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.



CEREP Esplanade 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.031.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015064641/10.

(150074583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

CEREP Investment Ex Libri S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.496.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015064642/10.

(150074363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

SEIEF, South Europe Infrastructure Equity Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.536.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of the month of April.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Me Canan CETIN, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of South Europe Infrastructure Equity Finance, in abbreviate SEIEF, a limited partnership (société en commandite par actions), having its registered office in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.536, incorporated on 24 th March 2006 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1195 of 20 th June 2006 and the Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 rd of December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 679 of 14 th March 2014, («the Company»);

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted on 29 th January 2015 by the Board of Managers of EPI Partners S.à r.l. as the sole general partner of the Company (hereinafter «the General Partner»), a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalized.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- I. That the issued share capital of the Company is presently set at one hundred and thirty-four thousand nine hundred seventy five euro (EUR 134,975.-) divided into forty-one thousand one hundred eighty-nine (41,189) Class A Shares, one (1) Class B Share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) all of which being fully paid up.
- II. That pursuant to Article 5.1 of the Company's Articles of Association, the authorized capital of the Company is set at two hundred twenty thousand euro (EUR 220,000.-) divided into seventy-five thousand one hundred ninety-nine (75,199) Class A Shares with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, one (1) Class B Share with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, and that pursuant to the Article 5.4: "the General Partner is authorized and empowered to realize any increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, in successive tranches, by issuing new Shares to Shareholders, against payment in cash or in kind, to determine the place, the date, issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares, and to remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Shares against payment in cash. In case of sup-



pression or limitation of the preferential subscription right of the Shareholders, the General Partner shall maintain the percentage of detention of each Shareholder in the share capital of the Company as agreed in writing by the Shareholders in a shareholder agreement or any other contractual arrangements between the Shareholders. Should the General Partner not be in a position to maintain this percentage, the General Partner shall convene a shareholder's meeting to resolve upon the proposed capital increase. This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of Shareholders of the Company held on 21 May 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1950 of 21 st September 2010, and it may be renewed by a general meeting of Shareholders".

III. That the General Partner of the Company at the meeting held on 29 th January 2015 and in accordance with the authority conferred to it pursuant to Article 5.4 of the Company's Articles of Association, has decided, an increase of the issued share capital by an amount of eleven thousand three hundred forty euro (EUR 11,340.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and thirty-four thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 134,975.-) to the amount of one hundred forty-six thousand three hundred fifteen euro (EUR 146,315.-) by the creation and issue of four thousand five hundred and thirty-six (4,536) new Class A Shares with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2,50), having the same rights and privileges as the already existing shares, issued with a share premium of eleven million three hundred twenty-eight thousand six hundred sixty euro (EUR 11,328,660) for a total amount of eleven million three hundred forty thousand euro (EUR 11,340,000).

That the General Partner of the Company at the meeting held on 29 th January 2015 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 12 th of March 2015, the subscription of the total of four thousand five hundred thirty-six (4,536) new Class A Shares. That all these new Class A Shares have been entirely subscribed by the subscribers as mentioned in the meeting of 29 th of January 2015 and fully paid up, by contributions in cash to the Company as confirmed on 12 th of March 2015, so that the total amount of eleven million three hundred forty thousand euro (EUR 11,340,000) representing the amount of the above mentioned capital increase (new Class A Shares as well as a share premium) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

IV. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 17 th March 2015, the first paragraph of Article 5.2. of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5.2.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and forty-six thousand three hundred fifteen euro (EUR 146,315.-) divided into forty-five thousand seven hundred twenty-five (45,725) Class A Shares, one (1) Class B Share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50).»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately five thousand forty-five euros (EUR 5,045.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier avril,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de South Europe Infrastructure Equity Finance, en abrégé SEIEF SCA, une société en commandite par actions ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.536, constituée suivant acte notarié du 24 mars 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1195 du 20 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 679 du 14 mars 2014, (la «Société»);

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées en date du 29 janvier 2015 par les gérants d'EPI Partners S.à r.l. agissant en sa qualité de gérant unique de SEIEF SCA (ci-après le «Gérant»), une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.



Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent trente-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 134.975,-) divisé en quarante et un mille cent quatre-vingt neuf (41.189) Actions de catégorie A, une (1) Action de catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2.50), entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'Article 5.1 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent vingt mille euros (EUR 220.000,-) divisé en soixante-quinze mille cent quatre-vingt-dix-neuf (75.199) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, une (1) Action de Catégorie B ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2.50) et douze mille huit cents (12.800) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, et qu'en vertu de l'article 5.4 des statuts de la Société: «Le Gérant de la Société est autorisé et habilité à réaliser toute augmentation de capital, dans les limites du capital autorisé, en tranches successives, en émettant de nouvelles Actions aux Actionnaires, en contrepartie de paiement en numéraire ou d'apport en nature, à déterminer le lieu, la date, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions et à supprimer ou limiter le droit préférentiel des souscription des Actionnaires en cas d'émission d'Actions en contrepartie d'un paiement en numéraire. En cas de suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des Actionnaires, le Gérant doit maintenir le pourcentage de détention de chaque Actionnaire dans le capital social de la Société telle que convenue par écrit par les Actionnaires dans un pacte d'actionnaires ou tout autre accord contractuel entre Actionnaires. A défaut de pouvoir maintenir ce pourcentage, le Gérant devra convoquer une assemblée des actionnaires pour délibérer sur l'augmentation de capital proposée. Cette autorisation reste valable pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société tenue le 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1950 du 21 septembre 2010.».

III. Que le Gérant, a, lors de la réunion du 29 janvier 2015 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 5.4 des statuts de la Société, décidé, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de onze mille trois cent quarante euros (EUR 11.340,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 134.975,-) à un montant de cent quarante-six mille trois cent quinze euros (EUR 146.315,-) par la création et l'émission de quatre mille cinq cent trente-six (4.536) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2.50) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, assortie d'une prime d'émission de onze millions trois cent vingt-huit mille six cent soixante euros (EUR 11.328.660,-), soit un montant total de onze millions trois cent quarante mille euros (EUR 11.340.000,-).

Que le Gérant de la Société a, lors de la réunion du 29 janvier 2015, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 12 mars 2015, la souscription de la totalité des quatre mille cinq cent trente-six (4.536) nouvelles actions de catégorie A. Que toutes ces nouvelles actions de catégorie A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs tel que mentionnés dans la réunion du 29 janvier 2015 et libérées intégralement, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 12 mars 2015, de sorte que la somme d'onze million trois cent quarante mille euros (EUR 11.340.000,-), représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social (nouvelles Actions de catégorie A ainsi qu'une prime d'émission), se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

IV. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée avec effet au 17 mars 2015, le premier paragraphe de l'Article 5.2. des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.2.** Le capital émis de la Société est fixé à cent quarante-six mille trois cent quinze euros (EUR 146.315,-) divisé en quarante-cinq mille sept cent vingt-cinq (45.725) Actions de catégorie A, une (1) Action de catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2.50).»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille quarante-cinq euros (EUR 5.045,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Référence de publication: 2015066680/152.

(150076355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Waschbüsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 31, rue de Macher. R.C.S. Luxembourg B 196.500.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am einundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Bärbel Maria WASCHBÜSCH, Kauffrau, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, 5, Im Hünninger.

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

- **Art. 1.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.
 - Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Vermittlung von neu zu bauenden Häusern.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

- Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.
- Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "Waschbüsch S.à r.l.".
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Remich.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

- **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig EURO (125.- EUR).
- **Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.
 - Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.
- **Art. 9.** Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.
 - Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.
- **Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft können zu jeder Zeit und auch ohne rechtmäßigen Grund von der Generalversammlung der oder des Gesellschafters abberufen werden.

- **Art. 12.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.
- **Art. 13.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.
- **Art. 14.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.



- Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.
 - Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.
 - Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.
- **Art. 18.** Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

- **Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.
- **Art. 20.** Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.
- Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung der Anteile

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Frau Bärbel Maria WASCHBÜSCH, vorgenannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.-EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend einhundert Euro (1.100.- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Frau Bärbel Maria WASCHBÜSCH, vorbenannt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5550 Remich, 31, rue de Macher.

Erklärung

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: B. M. WASCHBÜSCH, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 avril 2015. Relation: GAC/2015/3453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.



Remich, den 5. Mai 2015.

Référence de publication: 2015066749/98.

(150076700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

CEREP Investment Oxford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.555,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.157.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015064643/10.

(150074592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

S.S.V. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 33.503.

L'an deux mille quinze, le trente avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "S.S.V. HOLDING S.A." (ci-après dénommée la "Société"), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 33503, constituée en date du 2 avril 1990, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 367 du 9 octobre 1990, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de son confrère, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 août 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 1063 du 14 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter :

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Approbation du bilan intérimaire au 31/01/2015.
- 2. Décharge à l'administrateur et présidente du conseil d'administration démissionnaire, Madame Valérie PECHON, pour l'exécution de ses mandats.
 - 3. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Madame Ingrid CERNICCHI, pour l'exécution de son mandat.
 - 4. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Madame Laurence BIVER, pour l'exécution de son mandat.
- 5. Décharge au commissaire démissionnaire, la société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., pour l'exécution de son mandat.
- 6. Transfert du siège social, du principal établissement et du siège de direction effective de la Société en Espagne, General 154, 07010, Palma de Mallorca, Spain, adoption par la Société de la nationalité espagnole ainsi que des statuts d'une Sociedad Anónima (S.A.) de droit espagnol tels qu'annexés au présent acte, et de la dénomination "STUARTLUX HOLD-ING S.A.".
- 7. Confirmation de Monsieur Miguel FLUXA ROSSELLO et de Madame Catalina FLUXA DOMENE dans leur mandat d'administrateur et extension de la durée de leur mandat à une durée indéterminée.
 - 8. Nomination de trois (3) nouveaux administrateurs pour une période indéterminée, à savoir:
 - a) Monsieur Aurelio VAZQUEZ VILLA, (président du conseil de gérance),
 - b) Monsieur Rafael ROSSELLO CERDA,
 - c) Monsieur Alberto LLOMPART SOLER,
- 9. Nomination de la société Ernst & Young S.L., comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 30/06/2015.



10. Autorisation au nouveau conseil de gérance d'accomplir en Espagne toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Espagne et à l'adoption de la nationalité espagnole.

Il Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le bilan intérimaire au 31 janvier 2015 est, après analyse, approuvé.

Deuxième résolution

La démission de Madame Valérie PECHON comme administrateur et présidente du conseil d'administration est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de ses mandats jusqu'à sa démission.

Troisième résolution

La démission de Madame Ingrid CERNICCHI comme administrateur est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Quatrième résolution

La démission de Madame Laurence BIVER comme administrateur est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Cinquième résolution

La démission de la société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l. comme commissaire est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Sixième résolution

Le siège social, le principal établissement et le siège de direction effective de la Société est transféré en Espagne, General 154, 07010, Palma de Mallorca, Espagne, la nationalité espagnole est adoptée par la Société de même que des statuts d'une Sociedad Anónima (S.A.) sous la loi espagnole, dans la forme telle qu'annexée au présent acte, et la dénomination "STUARTLUX HOLDING S.A.".

Septième résolution

Monsieur Miguel FLUXA ROSSELLO et Madame Catalina FLUXA DOMENE sont confirmés dans leur mandat d'administrateur et la durée de leur mandat est étendue à une durée indéterminée

Huitième résolution

Trois (3) administrateurs nouveaux sont nommés pour une durée indéterminée, à savoir:

- a) Monsieur Aurelio VAZQUEZ VILLA, (président du conseil de gérance),
- b) Monsieur Rafael ROSSELLO CERDA,
- c) Monsieur Alberto LLOMPART SOLER,

Neuvième résolution

La société Ernst & Young S.L., est nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 30 juin 2015.

Dixième résolution

Le conseil de gérance est autorisé à accomplir en Espagne toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Espagne, et à l'adoption de la nationalité espagnole.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ 2.700,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 avril 2015. Relation GAC/2015/3710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015067342/98.

(150076981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

CEREP Investment Wefora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.598.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015064645/10.

(150074435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

CEREP Investment Z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.154.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015064646/10.

(150074091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Global Gateways Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 180.872.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Global Gateways Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 180872 (the Company).

The Company was incorporated on 8 September 2013 pursuant to a deed of Maître Paul Decker notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Luxembourg official gazette (Journal Official du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 3016 on 28 November 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended from the last time on 17 November 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, not yet published in the Official Gazette.

The Meeting opens and the Meeting elects Arlette Siebenaler, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, as chairman of the Meeting (the Chairman). The Chairman appoints as secretary of the Meeting (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer), Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents. The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present deed. The attendance list is signed by the proxyholder, the members of the Bureau and the notary.



The proxies of the shareholders of the Company, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. all the ten million three hundred thousand (10,300,000) ordinary class A shares of the Company and all the two hundred five thousand six hundred fifteen (205,615) class P preferred shares of the Company, with a nominal value of zero decimal zero zero three zero one cent (EUR0.00301) each, representing 100% of the share capital of, and voting rights in the Company, such share capital amounting to thirty one thousand six hundred twenty one euro and ninety thousand one hundred fifteen cent (EUR 31,621.90115), are present or duly and validly represented so that the Meeting may validly resolve on all the items composing the Agenda (as defined below);

- II. the Meeting has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):
- (1) Amendment of the terms and conditions of the class P preferred shares of the Company in order to attach to them a call option right to the sole benefit of the Company;
- (2) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of three hundred and one euro (EUR 301) in order to bring it from its current amount of thirty one thousand six hundred twenty one euro and ninety thousand one hundred fifteen cent (EUR 31,621.90115), represented by ten million three hundred thousand (10,300,000) ordinary class A shares and two hundred five thousand six hundred fifteen (205,615) class P preferred shares of the Company, with a nominal value of zero decimal zero zero three zero one cent (EUR 0.00301) each, up to a new amount of thirty one thousand nine hundred twenty-two euro and ninety thousand one hundred and fifteen cents (EUR 31,922.90115), through the creation and issuance of one hundred thousand (100,000) new class P preferred shares of the Company, with a nominal value of zero decimal zero zero three zero one cent (EUR 0.00301) each, representing an aggregate subscription price of sixty-two thousand two hundred euro (EUR 62,200);
- (3) Intervention, subscription to and payment in full of the new 100,000 class P preferred shares specified under item (2) above by Mr Joern Boelling Jacobsen, having a nominal value of zero decimal zero zero three zero one cent (EUR0.00301) each and representing an aggregate subscription price of sixty-two thousand two hundred euro (EUR62,200);
- (4) Amendment of (x) article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect (i) the amendment of the terms and conditions of the class P preferred shares and (ii) the share capital increase specified under items (1) to (3) above and (y) article 26 of the articles of association of the Company;
- (5) Amendment of the financial year of the Company, which shall run from 1 May of each year to 30 April of the next year, shortening of the current financial year of the Company which shall run from 1 January 2015 to 30 April 2015, and subsequent amendment of article 14 of the articles of association of the Company;
- (6) Grant of power and authority to any director of the Company, or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each one of them acting individually with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company to any registration required in the register of shares of the Company and to see to any formalities required, necessary or useful in connection therewith; and
 - (7) Miscellaneous.
 - III. after due and careful consideration, the Meeting has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend the terms and conditions of the class P preferred shares of the Company in order to attach to them a call option right to the sole benefit of the Company, which may be exercised subject to the conditions provided for in article 5 of the Articles.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of three hundred and one euro (EUR 301) in order to bring it from its current amount of thirty one thousand six hundred twenty one euro and ninety thousand one hundred fifteen cent (EUR 31,621.90115) represented by ten million three hundred thousand (10,300,000) ordinary class A shares and two hundred five thousand six hundred fifteen (205,615) class P preferred shares of the Company, with a nominal value of zero decimal zero zero three zero one cent (EUR 0.00301) each, up to a new amount of thirty one thousand nine hundred twenty-two euro and ninety thousand one hundred and fifteen cents (EUR 31,922.90115), through the creation and issuance of one hundred thousand (100,000) new class P preferred shares of the Company, with a nominal value of zero decimal zero zero three zero one cent (EUR 0.00301) each (the New Preferred Shares), representing an aggregate subscription price of sixty-two thousand two hundred euro (EUR 62,200) which shall be allocated as follows:

- (i) an amount of three hundred and one euro (EUR 301) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of sixty-one thousand eight hundred ninety-nine euro (EUR 61,899) shall be allocated to the share premium account of the Company.



Intervention

Global Gateways Brussels, a limited company incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 10, avenue de la Métrologie, Boîte 15, B-1130 Brussels, Belgium, and registered with the Banque Carrefour des Entreprises under registration number 0503.874.913, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly waives its pre-emptive rights to the extent required for the purpose of the issuance of the New Preferred Shares in accordance with article 32-3 of the Luxembourg act governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and the Articles.

Subscription - Payment

Mr Joern Boelling Jacobsen, born on 18 August 1970 in Laksevag, Norway, residing at 5 Glan Seiont, GB - LL55 2DX Caernarfon, Gwynedd, Norway, duly and validly represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy annexed hereto, hereby declares to subscribe for and expressly subscribes for one hundred thousand (100,000) new class P preferred shares of the Company, with a nominal value of zero decimal zero zero three zero one cent (EUR0.00301) each, representing an aggregate subscription price of sixty-two thousand two hundred euro (EU 62,200), all of which shall be entirely paid up through a cash contribution in an amount of sixty-two thousand two hundred euro (EUR 62,200), and of which:

- (i) an amount of three hundred and one euro (EUR 301) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of sixty-one thousand eight hundred ninety-nine euro (EUR 61,899) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of sixty-two thousand two hundred euro (EUR 62,200), which shall be partially used for the purpose of the increase of the share capital of the Company is at the free disposal of the Company, as it has been certified to the undersigned notary according to the terms of a blocking certificate issued by the Company's bank in this respect and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

As a result of the completion of the increase of the share capital of the Company contemplated above, the Meeting expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate figure of thirty one thousand nine hundred twenty-two euro and ninety thousand one hundred and fifteen cents (EUR 31,922.90115), is represented as follows:

- (i) ten million three hundred thousand (10,300,000) ordinary class A shares of the Company; and
- (ii) three hundred and five thousand six hundred and fifteen (305,615) class P preferred shares of the Company, all with a nominal value of zero decimal zero zero three zero one cent (EUR 0.00301) each.

Third resolution

The Meeting resolves to subsequently amend article 5 of the Articles, so that they shall now read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand nine hundred twenty-two euro and ninety thousand one hundred and fifteen cents (EUR 31,922.90115), represented by (i) ten million three hundred thousand (10,300,000) ordinary class A shares of the Company, with a nominal value of zero euro decimal zero zero three zero one cent (EUR 0.00301) each (the Class A Shares), and (ii) three hundred and five thousand six hundred and fifteen (305,615) class P preferred shares of the Company, with a nominal value of zero euro decimal zero zero three zero one cent (EUR 0.00301) each (the Class P Shares), all of which have been fully paid-up, and with such rights and obligations as may be set forth in these articles of association (the Articles), or, as the case may be, in any agreement which may be in force among the Shareholders from time to time, if any.

- 5.2 The Company may also issue further classes or categories of ordinary shares of the Company, labelled from class "B" shares onwards, with a nominal value of zero euro decimal zero zero three zero one cent (EUR0.00301) each, and with such rights and obligations as may be set forth in these Articles (together with the Class A Shares, independently of the class or category to which they belong, the Ordinary Shares).
- 5.3 The Company may further issue redeemable or non redeemable preferred shares of the Company of existing or additional categories, labelled from class "P1" preferred shares onwards (together with the Class P Shares, independently of the class or category of preferred shares to which they belong, the Preferred Shares, and together with the Ordinary Shares, the Shares). The rights and obligations attached to each class or category of such Preferred Shares shall be set forth by the resolutions of the general meeting of shareholders (each, a Shareholder and collectively the Shareholders) of the Company (the General Meeting) resolving on the issuance of such Preferred Shares and mirrored in these Articles.
 - 5.4 Rights attached to the Class P Shares
- (a) The Class P Shares are redeemable non-voting preferred shares of the Company in accordance with provisions of articles 44 to 47 of the Companies Act, as defined below, and are therefore, subject to provisions of Article 5.4 (b), not entitled to vote at General Meetings and shall not be counted for the purposes of establishing a quorum or a majority at a General Meeting.



- (b) In accordance with article 46 of the Companies Act, each Class P Share shall however be entitled to one vote in every General Meeting called upon to deal with the following matters:
 - (i) the issue of new Shares carrying preferential rights;
 - (ii) the determination of the preferential cumulative dividend attached to Class P Shares;
 - (iii) the conversion of the Class P Shares into ordinary shares of the Company;
 - (iv) any reduction in the share capital of the Company;
 - (v) any change of the corporate purposes of the Company;
 - (vi) the issuance of convertible bonds by the Company;
 - (vii) the dissolution of the Company before its term, as applicable; and
 - (viii) any change in the corporate form of the Company.
- (c) In addition, holders of Class P Shares shall have the same voting rights as the other Shareholders at all General Meetings if, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential dividend set out in Article 24.3 has not been paid in its entirety for any reason whatsoever during two (2) successive financial years of the Company and until such time as such preferential dividends have been received in full by the holders of Class P Shares.
- (d) Pursuant to article 68 of the Companies Act, where there is more than one (1) class of Shares in the Company, and the resolution of the General Meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the attendance and majority conditions set forth in article 67-1 of the Companies Act with respect to the holders of such category of Shares voting as a separate class. The Class P Shares shall henceforth be entitled to vote and to vote as a separate class in every General Meeting for any matter that would change the rights of the Class P Shares.
- (e) The Class P Shares shall be redeemable at the sole option of the Company within a maximum of five (5) business days following the first (1 st) year anniversary date (inclusive) of the subscription for the Class P Shares, pursuant to the following provisions:
 - (i) the redemption shall be decided by the director or, in case of plurality of directors, the board of directors;
- (ii) the Class P Shares shall be redeemed at a price calculated in accordance with these Articles or, as the case may be, in accordance with any terms and conditions of any agreement which may be in force among the Shareholders from time to time, if any;
 - (iii) the redemption of the Class P Shares can only be made by using sums available for distribution purposes; and
- (iv) the redemption price may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the director or, in case of plurality of directors, the board of directors according to valuation methods determined or at its or their discretion or, as the case may be, in accordance with the provisions of any agreement which may be in force among the Shareholders from time to time, if any.
 - 5.5 Distribution rights attached to the Shares

The Shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Articles 24 and 25.

5.6 Ownership, form and repurchase of the Shares

The Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

The Shares may be issued in the registered or bearer form, at the Shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law and subject to the provision of the Articles, purchase its own Shares."

The Meeting resolves to add a second paragraph to Article 26 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 26.** All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10 th, 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act).

In case of any discrepancy arising between the provisions of the Articles and the provisions of any agreement which may be in force among the Shareholders from time to time, if any, the provisions of any such agreement shall prevail among the Shareholders."

Fourth resolution

The Meeting resolves to change the financial year of the Company, which shall now run from the 1 May of each year, and end on 30 April of the next year.

The Meeting further resolves that the current financial year of the Company shall be shortened and shall hence end on 30 April 2015.

As a consequence, the Meeting further resolves to amend article 14 of the Articles, which shall now read as follows:

"Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1 May of each year and shall terminate on the 30 April of the next year."



Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any director of the Company, as well as any lawyer or employee of Allen and Overy, société en commandite simple, each acting individually, to, in the name and on behalf of the Company, proceed to the registration of the New Preferred Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses in relation to the present deed are estimated to range in the approximate aggregate amount of EUR 1,800.-

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed having been read and translated to the appearing parties, they signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour d'avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Global Gateways Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 180872 (la Société).

La Société a été constituée le 8 septembre 2013 par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) numéro 3016 du 28 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 17 novembre 2014 par un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Eschsur-Alzette, pas encore publié au Journal Officiel.

L'Assemblée ouvre et l'Assemblée élit Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, comme président de l'Assemblée (le Président). Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire) et l'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur), Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement dénommés le Bureau.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence établie par les membres du Bureau qui restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par le mandataire, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des actionnaires de la Société, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

- Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:
- I. l'intégralité des dix millions trois cent mille (10.300.000) actions ordinaires de catégorie A de la Société et l'intégralité des deux cent cinq mille six cent quinze (205.615) actions privilégiées de catégorie P de la Société, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un euro (EUR0,00301) chacune, représentant 100% du capital social de, et des droits de vote dans la Société, ce capital social s'élevant à trente-et-un mille six cent vingt-et-un euros virgule neuf zéro un un cinq (EUR31.621,90115), sont présentes ou dûment et valablement représentées de telle sorte que l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points composant l'Ordre du Jour (tel que défini ci-dessous);
- II. l'Assemblée a été convoquée à l'effet de se prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):
- (1) Modification des termes et conditions des actions privilégiées de catégorie P d la Société à l'effet de leur attacher un droit de rachat automatique au seul bénéfice de la Société;
- (2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de trois cent et un euros (EUR 301) à l'effet de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille six cent vingt-et-un euros virgule neuf zéro un un cinq (EUR31.621,90115), représenté par dix millions trois cent mille (10.300.000) actions ordinaires de catégorie A et deux cent cinq mille six cent quinze (205.615) actions privilégiées de catégorie P de la Société, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un euro (EUR 0,00301) chacune, à un nouveau montant de trente-et-un mille neuf cent vingt-deux euros virgule neuf zéro un un cinq (EUR 31.922,90115), par la création et l'émission de cent mille (100.000) nouvelles actions privilégiées de catégorie P de la Société, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro



un euro (EUR 0,00301) chacune, représentant un prix total de souscription de soixante-deux mille deux cent euros (EUR62.200);

- (3) Intervention, souscription à et paiement intégral des nouvelles 101.000 actions privilégiées de catégorie P de la Société visées au point (2) ci-dessus par M. Joern Boelling Jacobsen, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un euro (EUR 0,00301) chacune et représentant un prix total de souscription de soixante-deux mille deux cent euros (EUR 62.200);
- (4) Modification de (x) l'article 5 des statuts de la Société à l'effet de refléter (i) la modification des termes et conditions des actions privilégiées de catégorie P et (ii) l'augmentation du capital social visées sous les points (1) à (3) ci-dessus, et (y) l'article 26 des statuts de la Société;
- (5) Modification de l'exercice social de la Société, qui courra du 1 ^{er} mai de chaque année au 30 avril de l'année suivante, raccourcissement de l'actuel exercice social de la Société du 31 décembre 2015 au 30 avril 2015, et modification consécutive de l'article 15 des statuts de la Société:
- (6) Attribution de pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, chacun agissant individuellement avec tous pouvoirs de substitution, à l'effet de procéder au nom et pour le compte de la Société à tout enregistrement requis dans le registre d'actionnaires de la Société et de procéder à toutes formalités requises, nécessaires ou utiles y relatives; et
 - (7) Divers.
 - III. après due considération, l'Assemblée a unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les termes et conditions des actions privilégiées de catégorie P de la Société à l'effet de leur attacher un droit de rachat automatique au seul bénéfice de la Société, qui pourra être exercé dans les conditions prévues à l'article 5 des Statuts.

Deuxième résolution

- L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de trois cent un euros (EUR 301) à l'effet de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille six cent vingt-et-un euros virgule neuf zéro un un cinq (EUR 31.621,90115) représenté par dix millions trois cent mille (10.300.000) actions ordinaires de catégorie A de la Société et deux cent cinq mille six cent quinze (205.615) actions privilégiées de catégorie P de la Société, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un euro (EUR 0,00301) chacune, à un nouveau montant de trente-et-un mille neuf cent vingt-deux euros virgule neuf zéro un un cinq (EUR 31.922.90115), par la création et l'émission de cent-mille (100.000) nouvelles actions privilégiées de catégorie P de la Société, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un (EUR 0,00301) chacune (les Nouvelles Actions Privilégiées), représentant un prix total de souscription de soixante-deux mille deux cent euros (EUR 62.200) qui sera alloué comme suit:
 - (i) un montant de trois cent un euros (EUR 301) sera alloué au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de soixante-et-un mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 61.899) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Intervention

Global Gateways Brussels, a société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois de Belgique, ayant son siège social au 10, avenue de la Métrologie, Boîte 15, B-1130 Bruxelles, Belgique, et immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'immatriculation 0503.874.913, dûment et valablement représentée pour les besoins des présentes tel que décrit ci-dessus, renonce expressément à son droit préférentiel de souscription dans la mesure nécessaire pour les besoins de l'émission des Nouvelles Actions Privilégiées conformément à l'article 32-3 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et les Statuts.

Souscription - Paiement

- M. Joern Boelling Jacobsen, né le 18 août 1970 à Laksevag, Norvège, résidant au 5 Glan Seiont, GB-LL55 2DX Caernarfon, Gwynedd, Norvège, dûment et valablement représenté par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, déclare souscrire à et souscrit expressément à cent mille (100.000) nouvelles actions privilégiées de la Société, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un euro (EUR 0,00301) chacune, représentant un prix total de souscription de soixante-deux mille deux cents euros (EUR 62.200), intégralement payé par un apport en numéraire d'un montant de soixante-deux mille deux cents euros (EUR 62.200), et dont:
 - (i) un montant de trois cent un euros (EUR 301) sera alloué au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de soixante-et-un mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 61.899) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de soixante-deux mille deux cents euros (EUR 62.200), qui sera partiellement utilisé pour les besoins de l'augmentation du capital social de la Société, est à la libre disposition de la Société, tel que cela a été certifié par le notaire instrumentant conformément aux termes d'un certificat de blocage issu par la banque de la Société à ce sujet et le notaire instrumentant atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi payés.



En conséquence de la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société envisagée ci-dessus, l'Assemblée prend note expressément que le capital social de la Société, qui s'élève désormais à un montant total de trente-et-un mille neuf cent vingt-deux euros virgule neuf zéro un un cinq (EUR 31.922,90115), est représenté comme suit:

- (i) dix millions trois cent mille (10.300.000) actions ordinaires de catégorie A de la Société; et
- (ii) trois cent cinq mille six cent quinze (305.615) actions privilégiées de catégorie P de la Société, ayant toutes une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un euro (EUR 0,00301) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier consécutivement l'article 5 des Statuts, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1. Capital social émis

Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille neuf cent vingt-deux euros virgule neuf zéro un un cinq (EUR 31.922,90115), représenté par (i) dix millions trois cent mille (10.300.000) actions ordinaires de catégorie A de la Société, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un euro (EUR 0,00301) chacune (les Actions de Catégorie A), et (ii) trois cent cinq mille six cent quinze (305.615) actions privilégiées de catégorie P de la Société, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un euro (EUR 0,00301) chacune (les Actions de Catégorie P), ayant toutes été intégralement libérées, et portant les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts (les Statuts), ou, le cas échéant, dans tout contrat qui pourrait exister entre les Actionnaires au fil du temps.

- 5.2 La Société peut également émettre d'autres classes ou catégories d'actions ordinaires de la Société, dénommées actions de catégorie «B» et ainsi de suite, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un euro (EUR 0,00301) chacune, et portant les droits et obligations décrits dans les Statuts (ensemble avec les Actions de Catégorie A, sans tenir comptes des classes ou catégories auxquelles elles appartiennent, les Actions Ordinaires).
- 5.3 La Société peut également émettre des actions de préférence de la Société au sein des catégories existantes ou au sein de nouvelles catégories, dénommées actions de préférence de catégorie «P1» et ainsi de suite (ensemble, avec les Actions de Catégorie P, sans tenir compte des classes ou catégories auxquelles elles appartiennent, les Actions de Préférence, et ensemble avec les Actions Ordinaires, les Actions). Les droits et obligations attachés à chaque classe ou catégorie d'Actions de Préférence sont déterminés par les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires (chacun un Actionnaire, et collectivement les Actionnaires) de la Société (l'Assemblée Générale) qui décide de l'émission de ces Actions de Préférence et sont reflétés dans les Statuts.
 - 5.4 Droits attachés aux Actions de Catégorie P
- (a) Les Actions de Catégorie P sont des actions sans droit de vote conformément aux dispositions des articles 44 à 47 de la Loi, telle que définie ci-dessous, et sous réserve des dispositions de l'Article 5.4(b), ne perrmettent dès lors pas de voter lors des Assemblées Générales et ne sont pas décomptées pour les besoins du calcul des quorums et majorités lors d'une Assemblée Générale.
- (b) Conformément à l'article 46 de la Loi, chaque Action de Catégorie P peut néanmoins conférer un droit de vote dans toute Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'une des questions suivantes:
 - (i) l'émission de nouvelles Actions conférant des droits préférentiels;
 - (ii) la détermination du dividende préférentiel cumulatif prioritaire attaché aux Actions de Catégorie P;
 - (iii) la conversion des Actions de Catégorie P en Actions Ordinaires;
 - (iv) la réduction du capital social de la Société;
 - (v) un changement dans l'objet social de la Société;
 - (vi) l'émission d'obligations convertibles par la Société;
 - (vii) la dissolution de la Société avant son terme, le cas échéant; et
 - (viii) un changement dans la forme sociale de la Société.
- (c) De plus, les porteurs d'Actions de Catégorie P disposent des mêmes droits de vote que les autres Actionnaires lors de toute Assemblée Générale si, en dépit de l'existence de profits disponibles à cet effet, le dividende préférentiel défini à l'Article 24.3 n'est pas entièrement payé pour quelque raison que ce soit au cours de deux (2) exercices sociaux consécutifs, et ce jusqu'à ce que ce dividende préférentiel soit entièrement perçu par les porteurs d'Actions de Catégorie P.
- (d) Conformément à l'article 68 de la Loi, lorsqu'il existe plus d'une (1) catégorie d'Actions au sein de la Société et qu'une résolution de l'Assemblée Générale tend à modifier les droits respectifs qui y sont attachés, la résolution doit, afin d'être valablement adoptée, remplir les conditions de quorum et de majorité définies à l'article 67-1 de la Loi au regard des porteurs de telles catégories d'Actions, chaque catégorie votant séparément. Les Actions de Catégorie P confèrent dès lors un droit de vote permettant de voter dans une catégorie séparée dans chaque Assemblée Générale pour toute question qui aurait pour conséquence de modifier les droits des Actions de Catégorie P.
- (e) Les Actions de Catégorie P seront rachetables à la seule option de la Société dans un délai maximum de cinq (5) jour ouvrables suivante la première (1ère) date anniversaire (y compris) de la souscription des Actions de Catégorie P, conformément aux dispositions suivantes:



- (i) le rachat sera décidé par l'administrateur ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration;
- (ii) les Actions de Catégorie P seront rachetées à un prix calculé conformément aux présents Statuts ou, le cas échéant, conformément aux termes et conditions de tout contrat qui pourrait être en vigueur entre les Actionnaires au fil du temps;
- (iii) le rachat des Actions de Catégorie P ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes disponibles à des fins de distribution: et
- (iv) le prix de rachat pourra être payé en nature avec des biens de toute nature, et l'évaluation de ces biens sera établie par l'administrateur ou, en cas de pluralité d'administrateur, le conseil d'administration conformément à des méthodes d'évaluation déterminées ou à leur seule discrétion ou, le cas échéant, conformément aux dispositions de tout contrat qui pourrait être en vigueur entre les Actionnaires, au fil du temps.
 - 5.2 Droits aux distributions attachés aux Actions Ordinaires

Les Actions de Catégorie A donnent droit aux distributions, par voie de distributions de dividendes, de rachat d'actions ou autrement, définies aux Articles 24 et 25.

5.6 Propriété, forme et rachat des Actions

Les Actions peuvent être crées, au choix de l'Actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs Actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'Actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions, dans les conditions prévues par la Loi.»

L'Assemblée décide d'ajouter un second paragraphe à l'Article 26 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante;

« **Art. 26.** Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

En cas de divergences entre les dispositions des Statuts et les dispositions de tout contrat qui pourrait être en vigueur entre les Actionnaires au fil du temps, si jamais, les provisions de tout tel contrat prévaudront entre les Actionnaires».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la Société, qui courra désormais du 1 er mai de chaque année, et se terminera le 30 avril de l'année suivante.

L'Assemblée décide en outre que l'exercice social actuel de la Société sera raccourci et se terminera donc le 30 avril 2015.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'exercice social de la société commence le 1 ^{er} mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société, ainsi que tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, chacun agissant individuellement, à l'effet de, au nom et pour le compte de la Société, procéder à l'enregistrement des Nouvelles Actions Privilégiées dans le registre d'actionnaires de la Société et de procéder à toutes formalités y relatives.

Estimation des coûts

Les dépenses en relation avec le présent acte sont estimées environ au montant total de EUR 1.800.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, cet acte est rédigé en Anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Cet acte ayant été lu et traduit aux comparants, ils ont signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10571. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Référence de publication: 2015066333/412.

(150075880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.



CEREP Ivry Seine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.534.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015064647/10.

(150074148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

CEREP II Investment Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.647.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015064648/10.

(150074220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Gefonds (Lux), Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 161.423.

Procès-verbal d'une réunion (la «réunion») du conseil de gérance qui s'est tenue au 33 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en date du 4 mai 2015 à 10.00 heures

Gérants

Monsieur Didier McGaw (Président du Conseil de Gérance)

Monsieur Stéphane Lataste

1. Convocations, Quorum et déclarations d'intérêt.

- 1.1. Le Président du Conseil de Gérance (ci-après le Président) constate que chacun des gérants déclare renoncer à tout éventuel droit de convocation.
 - 1.2. Le Président constate que tous les gérants sont présents.
- 1.3. Chacun des gérants déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour mentionné au point 2 du présent procès-verbal et ne pas avoir d'intérêt qui serait opposé à celui de la Société.
- 1.4. En conséquence, le Président constate et déclare que les gérants sont réputés valablement convoqués et que la Réunion peut valablement être tenue.
 - 2. Ordre du jour de la réunion. Le Président rappelle que l'ordre du jour de la Réunion est le suivant:
 - 1. Transfert du siège social
 - 3. Résolutions. Le conseil de gérance de GEFONDS (LUX) a adopté la résolution suivante:

Première résolution

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy

L-1940 Luxembourg

Cette résolution a été prise à l'unanimité des membres du Conseil de Gérance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 10.30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les membres du Conseil de Gérance de la Société.



Pour GEFONDS (LUX)
Didier McGaw / Stéphane Lataste
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015066351/34.

(150075500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

CEREP III Denmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.269.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015064649/10.

(150074162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

CEREP III Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.291.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015064650/10.

(150074778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Lecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.198.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission datée du 28 avril 2015, actée par le conseil d'administration de la Société par résolutions du 4 mai 2015, que Monsieur Manuel Mouget a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 28 avril 2015.

Il résulte des mêmes résolutions du conseil d'administration que Madame Martine Gerber, née le 19 juillet 1965 à Saint-Dié (France), ayant son adresse professionnelle au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été cooptée en tant que nouvel administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, et ce avec effet au 28 avril 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur son élection définitive.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- 1. Mr. Santiago Ramirez Larrauri,
- 2. Mr. Andrea Minguzzi,
- 3. Mr. Francisco Javier de Jaime y Guijarro,
- 4. Mr. Bruce Hardy McLain,
- 5. Mr. Giorgio De Palma,
- 6. Mr. Eduardo Querol,
- 7. Mme Emanuela Brero,
- 8. Mme Stella Le Cras,
- 9. Mr. Pierre Denis,
- 10. Mr. Thomas Morana,
- 11. Mr. Stef Oostvogels,
- 12. Mr. Yann Hilpert,
- 13. Mme Delphine Tempé, et
- 14. Mme Martine Gerber.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2015.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2015066474/34.

(150076014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

CEREP III Investment AA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles du Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.698.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015064651/10.

(150074105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

CEREP NCC Triplet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.907.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015064655/10.

(150074416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Charles de Lorraine, Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 35, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 182.340.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064662/10.

(150074008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Hampton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.284.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 22 avril 2015

En date du 22 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2015;
- de nommer Monsieur Elvin MONTES, né le 12 avril 1982 à Jiabong, Samar, Les Philippines, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Markus SUMMER, gérant A
- Monsieur Johannes BURGER, gérant A
- Madame Véronique MARTY, gérant B



- Monsieur Elvin MONTES, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Hampton S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064866/24.

(150074087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 29 avril 2015

Septième résolution

L'Assemblée Générale de la Société en date du 29 avril 2015 prend acte de la fin du mandat de Monsieur Niklaus Santschi au sein du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 24 avril 2015.

L'Assemblée Générale nomme en tant qu'administrateurs au sein du Conseil d'Administration de la Société, avec effet immédiat et pour une durée d'un (1) an, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Marc Schluep, Head of Organizational Development et membre du comité de direction de SIX Payment Services AG, domicilié professionnellement à Hardturmstrasse 201, 8021 Zurich, Switzerland, né à Solothurn (Suisse) le 23 juin 1971;
- Monsieur Mirko Oberholzer, Head Corporate Functions & SIR, domicilié professionnellement à Marxergasse 1B, 1030 Wien, Autriche, né à Zurich (Suisse) le 3 juin 1963.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société a renouvelé les mandats des autres membres du Conseil d'Administration pour une période d'un (1) an, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Compte-tenu des résolutions ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Madame Annette Brewer,
- Monsieur Thomas Frommherz,
- Monsieur Marc Schluep,
- Monsieur Mirko Oberholzer.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale de la Société prend acte et approuve la nomination par le Conseil d'Administration de la Société a nommé Ernst & Young, S.A. (sise au 7, Rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, n° RCS B. 47771), en tant que réviseur d'entreprise de la Société, afin d'effectuer l'audit des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le mandat d'Ernst & Young, S.A. se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Pour CETREL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015064659/35.

(150074668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Goodrich TMM Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 33.802,47.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.441.

- 1) Par résolutions signées en date du 31 janvier 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:
- Démission du Gérant de classe B suivant à partir du 30 janvier 2015:

Mr Richard Newboult

- Nomination du Gérant de classe B suivant avec effet au 31 janvier 2015 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Derek William Harrison, né le 19 juin 1972 à Kilmarnock au Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 1 Dow Avenue, Prestwick International Aeroscpace Park, South Ayrshire KA9 2SA, Royaume-Uni.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour la Société Christiaan F. van Arkel

Gérant de Classe A

Référence de publication: 2015064819/19.

(150074843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

CHS Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.990,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 178.775.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

CHS Luxembourg, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064664/13.

(150074491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

SOF-10 Starlight 32 GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.483.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty fourth day of the month of April.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.115, with registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

here represented by Mr. Ben BROUSCHER, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 21, 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SOF-10 Starlight 32 GBP S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.
- 2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.
- 2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and



that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

- **Art.3. Object.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by
- (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,
- (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and
 - (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.
- 4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at thirteen thousand Pound Sterling (GBP 13,000.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-six euros (GBP 26.-), all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.
- 5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "share premium account" of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.
- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.
- 6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:
- (i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the



Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- (ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and
 - (iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Manager(s).

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.
 - 7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.
- 7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.
- 7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time ad nutum (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

Art. 8. Powers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

Art. 9. Procedure.

- 9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.
- 9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.
- 9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.
- 9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.
- 9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation of the Company.

- 10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.
- 10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.



Art. 11. Conflicts of interest.

- 11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders.
- 11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Liability of the managers.

- 12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.
- 12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.
- 12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

- 13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.
 - 13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
 - 13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.
- 13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

- 14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.
- 14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.
- 14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.
- 14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.



- 14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- 14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.
 - 14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.

- 15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.
- 15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the manager(s), auditor(s) and shareholders of the Company.
 - 15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- 15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.
- 15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

Art. 16. Allocation of Profits.

- 16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.
- 16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
 - (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

- 17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.
- 17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) shares representing the capital have been entirely subscribed as follow:	
- SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., prenamed, five hundred shares	500
Total: five hundred shares	500

and fully paid up in cash, therefore the amount of thirteen thousand Pound Sterling (GBP 13,000.-) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

- (i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart;
- (ii) Mr. Julien PETITFRÈRE, born in Thionville (France) on March 17, 1981, with professional address at L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart;

Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Diekirch, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt quatrième jour du mois d'avril,

par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

1. SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186.115, avec siège social au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

ici représentée par Monsieur Ben BROUSCHER, employé privé, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4, rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 21 avril 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 ^{er} . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 Starlight 32 GBP S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).



Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.
- 2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.
- **Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses associés par

- (i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,
- (ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et
- (iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille Livres Sterling (GBP 13,000.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-six Livres Sterling (GBP 26.-), toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.



- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.
- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:
- (i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;
- (ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et
 - (iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.
 - 7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.
- 7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.
- 7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

Art. 9. Procédure.

- 9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des associés. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.
- 9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.
- 9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les



résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

- 9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

Art. 10. Représentation.

- 10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.
- 10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

- 11.1. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des associés.
- 11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

- 12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.
- 12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

- 13.1 L'assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.
- 13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.
 - 13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.
- 13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un



délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

- 14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.
- 14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.
- 14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent euxmêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- 14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.
 - 14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.

- 15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- 15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.
 - 15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.
- 15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.
- 15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

- 16.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.
- 16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
 - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et



(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

- 17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de treize mille Livres Sterling (GBP 13,000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

- (i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au L 2166 Luxembourg, 3, rue Mozart,
- (ii) M. Julien PETITFRÈRE, né à Thionville (France) le 17 mars 1981, avec adresse professionnelle au L 2166 Luxembourg, 3, rue Mozart,

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 27 avril 2015. Relation: DAC/2015/6908. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.



Diekirch, le 04 mai 2015.

Référence de publication: 2015066673/581.

(150075873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

CHS Milling Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.149.434,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.876.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

CHS Milling Luxembourg, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064665/14.

(150074492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Comifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.568.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064673/10.

(150074827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Megateam V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.341.556,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.619.

L'an deux mille quinze, le dix avril.

Par-devant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de MEGATEAM V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 37A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.619 (la Société), constituée suivant les droits français et ayant changé la nationalité suivant un acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2014, dont les statuts ont été publiés auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 433 du 17 février 2015 (les Statuts).

Astorg Partners SAS, une société par actions simplifiée de droit français avec siège social à F-75008 Paris, 68 Rue du Faubourg Saint Honoré, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris (France) sous le numéro RCS B 419 838 545,

représentée par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle au 37A, avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

- L'Associé, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:
- I. Qu'il détient toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant d'un million trois cent vingt-neuf mille et cinquantesix euros (1.329.056.- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-



EUR) à un million trois cent quarante et un mille cinq cent cinquante-six euros (1.341.556.- EUR) par l'émission d'un million trois cent vingt-neuf mille et cinquante-six (1.329.056) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune;

- 2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par des versements en espèces par six (6) nouveaux associés, à savoir:
 - a) MRN INVEST souscrit 341.629 parts sociales;
 - b) JL INVEST S.àr.l. souscrit 354.128 parts sociales;
 - c) ALEPH INVEST S.àr.l. souscrit 354.128 parts sociales;
 - d) M. François de Mitry souscrit 151.769 parts sociales;
 - e) MAMCO SAS souscrit 75.885 parts sociales;
 - f) M. Thibault Surer souscrit 51.517 parts sociales;
 - et renonciation de l'associé Astorg Partners SAS à son droit de souscription préférentiel;
- 3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus; et
 - 4. Divers.

L'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant d'un million trois cent vingtneuf mille et cinquante-six euros (1.329.056.- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à un million trois cent quarante et un mille cinq cent cinquante-six euros (1.341.556.-EUR) par l'émission d'un million trois cent vingt-neuf mille et cinquante-six (1.329.056) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide d'accepter et d'acter la souscription et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Renonciation - Souscription - Libération

Et ainsi l'associé actuel, Astorg Partners SAS, prénommée, renonce expressément à son droit de souscription. Sont ensuite intervenu aux présentes:

1. MRN INVEST, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.732,

ici représentée par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

qui déclare souscrire à trois cent quarante et un mille six cent vingt-neuf (341.629) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune; le montant a été entièrement libérés en espèces, de sorte que le montant total de trois cent quarante et un mille six cent vingt-neuf euros (341.629.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

2. JL INVEST S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.434,

ici représentée par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

qui déclare souscrire à trois cent cinquante-quatre mille trois cent vingt-huit (354.128) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune; le montant a été entièrement libérés en espèces, de sorte que le montant total de trois cent cinquante-quatre mille trois cent vingt-huit euros (354.128.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

3. ALEPH INVEST S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.431,

ici représentée par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

qui déclare souscrire à trois cent cinquante-quatre mille trois cent vingt-huit (354.128) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune; le montant a été entièrement libérés en espèces, de sorte que le montant total de trois cent cinquante-quatre mille trois cent vingt-huit euros (354.128.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

4. Monsieur François de Mitry, résidant 4 Pembroke Villas, W86PG London, United Kingdom,

ici représenté par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,



qui déclare souscrire à cent cinquante et un mille sept cent soixante-neuf (151.769) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune; le montant a été entièrement libérés en espèces, de sorte que le montant total de cent cinquante et un mille sept cent soixante-neuf euros (151.769.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

5. MAMCO SAS, une société par actions simplifiée de droit français avec siège social à F-75017 Paris, 111bis, rue de Courcelles, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 801 691 320,

ici représenté par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

qui déclare souscrire à soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-cinq (75.885) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune; le montant a été entièrement libérés en espèces, de sorte que le montant total de soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (75.885.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

6. Monsieur Thibault Surer, résidant 144 Bis Boulevard du Montparnasse, 75014 Paris,

ici représenté par Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

qui déclare souscrire à cinquante et un mille cinq cent dix-sept (51.517) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune; le montant a été entièrement libérés en espèces, de sorte que le montant total de cinquante et un mille cinq cent dix-sept euros (51.517.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société

Les dites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'apport en espèces d'un montant total d'un montant d'un million trois cent vingt-neuf mille et cinquantesix euros (EUR 1.329.056,-) a été donnée au notaire sous forme d'un certificat de blocage.

Les Associés décident d'enregistrer que les parts sociales dans la Société seront, suivant la présente augmentation de capital, désormais détenues comme suit:

ASSOCIES	NOMBRE
	DE PARTS
	SOCIALES
ASTORG PARTNERS SAS	12.500
MRN INVEST	341.629
JL INVEST S.àr.l.	354.128
ALEPH INVEST S.àr.l.	354.128
Monsieur François de Mitry	151.769
MAMCO SAS	75.885
Monsieur Thibault Surer	51.517
TOTAL	1.341.556

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés actuels décident de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à un million trois cent quarante et un mille cinq cent cinquante-six euros (1.341.556.- EUR) représenté par un million trois cent quarante et un mille cinq cent cinquante-six (1.341.556) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés, statuant comme en matière de modification des statuts.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec la présente augmentation de capital est d'environ deux mille huit cents euros (2.800.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: B. Moens-Colleaux et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8355. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.



Luxembourg, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015066520/138.

(150076328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Compass Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.408.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

COMPASS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2015064674/13.

(150074621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

CM Luxembourg Investment S.A., Société Anonyme,

(anc. Aster Holding S.A.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 190.683.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fourth day of April.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B74676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

hereby duly represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given to him on April 23, 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders and by the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with it.

The appearing party is the sole shareholder of Aster Holding S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 190.683, incorporated pursuant to a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 19 September 2014 and published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 November 2014, number 3312 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. Change of the name of the Company and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;
 - 2. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder therefore resolves to proceed with immediate effect to the change of the name of the Company and to amend Article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"Art. 1. Name - Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of CM Luxembourg Investment S.A. (hereinafter the 'Company'), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") as well as the present articles of association."



Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100)

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

After reading and interpretation to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french translation of the above

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée aupèrs du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B74676, et ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée en date du 23 avril 2015.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'actionnaire unique de Aster Holding S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 190.683, constituée selon un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, en date du 19 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3312, du 8 novembre 2014 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifié depuis sa constitution.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Modification de la dénomination sociale de la Société et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;
 - 2. Divers

Ayant dûment considéré chaque point de l'ordre du jour, l'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que la résolution suivante:

Unique résolution

L'actionnaire unique décide dès lors de modifier avec effet immédiat l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** er . **Dénomination - Forme juridique.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CM Luxembourg Investment S.A. (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 28 avril 2015. GAC/2015/3608. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.



Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 mai 2015.

Référence de publication: 2015066807/95.

(150077221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

Coop Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 99.355.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 28 avril 2015 que:

- 1. Madame Manuela Maraite est remplacée dans sa fonction d'administrateur par la société CLAIRMONT S.A. avec siège social au 27, Rue Alfred de Musset L-2175 Luxembourg représentée par Monsieur Raymond FRITSCH, demeurant au 27, Rue Alfred de Musset L-2175 Luxembourg, qui achèvera le mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019.
- 2. Madame Manuela Maraite est remplacée dans sa fonction de commissaire aux comptes par la société ACR SERVICES S.A. avec siège social au 27, Rue Alfred de Musset L-2175 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour extrait conforme

COOP MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015064676/18.

(150074230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

CAPITA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.002,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 186.641.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of April.

Before US Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Capita International Limited, an English private limited company, having its registered office at The Registry, 34 Beckenham Road, Beckenham, Kent, BR3 4TU, United Kingdom and registered with the Companies House under number 02683437, acting through its Luxembourg branch, Capita International Limited, Luxembourg Branch, having its registered address at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.267,

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on April 22, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The entity appearing is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "CAPITA (Luxembourg) S.à r.l.", having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.641 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 15 th , 2014, published in the "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations" under number 1750, on July 5 th , 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 29 th , 2014, published in the "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations" under number 1762, on July 8 th , 2014.
- II. The Company's share capital is set at thirty thousand British Pounds (GBP 30,000.-) represented by (i) fifteen thousand (15,000) ordinary voting shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Ordinary Shares") and (ii) fifteen thousand (15,000) non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Non-Voting MRPS"), all of which are fully paid up.
- III. The appearing sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:



First resolution

The sole shareholder resolved to waive its right to the convening notice. The sole shareholder considered itself as duly convened and declared to have a perfect knowledge of the agenda of the meeting, pursuant to article 14.6 of the Company's articles of association.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by two British Pounds (GBP 2.-), in order to raise it from its present amount of thirty thousand British Pounds (GBP 30,000.-) to thirty thousand, two British Pounds (GBP 30,002.-), by the creation and issue of:

- (i) one (1) new Ordinary Share with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-); and
- (ii) one (1) new Non-Voting MRPS with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-).

Subscription - Payment

Thereupon, Capita International Limited, acting through its Luxembourg branch, Capita International Limited, Luxembourg Branch, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the new Ordinary Share and the new Non-Voting MRPS and to have them fully paid up in the amount of two British Pounds (GBP 2.-) by a contribution in cash in the amount of twenty-two million, seven hundred and seventy-nine thousand, five hundred and ten British Pounds (GBP 22,779,510.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary (the "Contribution").

The excess amount of twenty-two million, seven hundred and seventy-nine thousand, five hundred and eight British Pounds (GBP 22,779,508.-) of the Contribution shall be allocated to the Non-Voting MRPS premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolved to amend the article 5 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at thirty thousand, two British Pounds (GBP 30,002.-) represented by:
- (i) fifteen thousand, one (15,001) ordinary voting shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Ordinary Shares"); each holder of an Ordinary Share is hereafter individually referred to as an "Ordinary Shareholder"; and
- (ii) fifteen thousand, one (15,001) non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Non-Voting MRPS" and collectively with the Ordinary Shares, the "Shares"); each holder of a Non-Voting MRPS is hereafter individually referred to as a "Non-Voting MRPS Holder" and collectively with the Ordinary Shareholders, the "Shareholders".
- 5.2. Any share premium paid on the Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares premium account (the "Ordinary Shares Premium Account"), and the Company shall book in such account the amount or value of any premium paid on the Ordinary Shares, any additional capital surplus contributed by the Ordinary Shareholders to the Company and any amount allocated to such Ordinary Shares Premium Account in accordance with the Articles.
- 5.3. Any share premium paid on the Non-Voting MRPS shall be booked in a Non-Voting MRPS premium account (the "Non-Voting MRPS Premium Account"), and the Company shall book in such account the amount or value of any premium paid on the Non-Voting MRPS, any additional capital surplus contributed by the Non-Voting MRPS Holder to the Company and any amount allocated to such Non-Voting MRPS Premium Account in accordance with the Articles.
- 5.4. Ordinary Shares may be issued or cancelled at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the Ordinary Shareholders' meeting adopted by Ordinary Shareholders representing three quarters of the Ordinary Shares of the Company.
- 5.5. Non-Voting MRPS may be issued or cancelled at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting adopted by Shareholders representing three quarters of the share capital of the Company, including at least a majority of three quarters of the Non-Voting MRPS."

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued Ordinary Share and Non-Voting MRPS in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated amendments to the articles of association of the Company are estimated at six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).



The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 31.968.669,71.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Capita international Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social à The Registry, 34 Beckenham Road, Beckenham, Kent, BR3 4TU, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 02683437, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, Capita international Limited, Luxembourg Branch, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.267,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «CAPITA (Luxembourg) S.à r.l.», ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.641 (la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 avril 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1750, le 5 juillet 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 29 avril 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1762, le 8 juillet 2014.
- II. Le capital social de la Société est fixé à trente mille livres sterling (GBP 30.000,-) représenté par (i) quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires avec droit de vote, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) quinze mille (15.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «MRPS Sans Droit de Vote»), chaque part étant entièrement libérée.
- III. L'associée unique comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a renoncé à son droit de convocation. L'associée unique s'est considérée comme dûment convoquée et a déclaré avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui a été communiqué à l'avance, conformément à l'article 14.6 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux livres sterling (GBP 2,-), pour le porter de son montant actuel de trente mille livres sterling (GBP 30.000,-) à trente mille deux livres sterling (GBP 30.002,-), par la création et l'émission de:

- (i) une (1) nouvelle Part Sociale Ordinaire d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-); et
- (ii) une (1) nouvelle MRPS Sans Droit de Vote d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

Souscription - Libération

Sur ce, Capita international Limited, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, Capita international Limited, Luxembourg Branch, prénommée, par sa mandataire, a déclaré souscrire à la nouvelle Part Sociale Ordinaire et la nouvelle MRPS Sans Droit de Vote et les libérer intégralement pour le montant de deux livres sterling (GBP 2,-), par un apport en numéraire de vingt-deux millions sept cent soixante-dix-neuf mille cinq cent dix livres sterling (GBP 22.779.510,-) de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant (l'«Apport»).



Le montant excédentaire de l'Apport de vingt-deux millions sept cent soixante-dix-neuf mille cinq cent huit livres sterling (GBP 22.779.508,-) sera alloué au compte de prime d'émission des MRPS Sans Droit de Vote de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente mille deux livres sterling (GBP 30.002,-) représenté par:
- (i) quinze mille une (15.001) parts sociales ordinaires avec droit de vote, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»); chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un «Associé Ordinaire»; et
- (ii) quinze mille une (15.001) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «MRPS Sans Droit de Vote» et collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»); chaque détenteur d'une MRPS Sans Droit de Vote est ci-après individuellement désigné comme un «Détenteur de MRPS Sans Droit de Vote» et collectivement avec les Associés Ordinaires, les «Associés».
- 5.2. Tout montant de prime d'émission payé sur les Parts Sociales Ordinaires devra être affecté à un compte de prime d'émission de Parts Sociales Ordinaires (le «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires») et la Société devra comptabiliser dans ce compte le montant ou la valeur de toute prime payée sur les Parts Sociales Ordinaires, tout supplément de capital apporté par les Associés Ordinaires à la Société, et tout montant alloué audit Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires en accord avec les Statuts.
- 5.3. Tout montant de prime d'émission payé sur les MRPS Sans Droit de Vote devra être affecté à un compte de prime d'émission des MRPS Sans Droit de Vote (le «Compte de Prime d'Emission des MRPS Sans Droit de Vote») et la Société devra comptabiliser dans ce compte le montant ou la valeur de toute prime payée sur les MRPS Sans Droit de Vote, tout supplément de capital apporté par le Détenteur de MRPS Sans Droit de Vote à la Société, et tout montant alloué audit Compte de Prime d'Emission des MRPS Sans Droit de Vote en accord avec les Statuts.
- 5.4. Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être émises ou annulées à tout moment au moyen d'une décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés Ordinaires adoptée par les Associés Ordinaires représentant les trois quarts des Parts Sociales Ordinaires de la Société.
- 5.5. Les MRPS Sans Droit de Vote peuvent être émises ou annulées à tout moment au moyen d'une décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés adoptée par les Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société, incluant au moins une majorité des trois quarts des MRPS Sans Droit de Vote.».

Quatrième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la Part Sociale Ordinaire et la MRPS Sans Droit de Vote nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes modifications des statuts de la Société, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

Le montant total de l'augmentation du capital social et de la prime d'émission est évalué à EUR 31.968.669,71.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 avril 2015. Relation: GAC/2015/3529. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.



Echternach, le 05 mai 2015.

Référence de publication: 2015066210/198.

(150076563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Crasin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 118.216.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 28 avril 2015 que:

- Les administrateurs Monsieur Giovanni PATRI et Monsieur Roberto CARBONETTI demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg ont démissionné de leur fonction à partir de la date 26 janvier 2015.
- Monsieur Mirko LAROCCA demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg a démissionné de ses fonctions à partir de la date 10 novembre 2014.
- Les 3 administrateurs ont été nommés en remplacement, à savoir: Monsieur Pierre GOFFINET, demeurant professionnellement en 370 route de Longwy L-1940 Luxembourg, Monsieur Dominique FONTAINE demeurant au 78 Rue Castel 6700 Arlon, Belgique et Madame Francesca VENTURELLI demeurant professionnellement au 3-5 rue du Fossé L-1536 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.

- Le siège de la société a été transféré du 30, Boulevard Royal L-2249 Luxembourg en 3 rue du Fossé L-1536 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015064678/23.

(150074894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Creative Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 108.277.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE SEVE S.A., inscrite sous le numéro RCS B 82421 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, a changé de dénomination en date du 14 juin 2013 et porte désormais la dénomination FIDUSEVE S.A.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

 $Pour\ Creative\ Investments\ Luxembourg\ S.A.$

Référence de publication: 2015064679/15.

(150074734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

EUROPAY LUXEMBOURG, société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 30.764.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société en date du 07 avril 2015

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale coopte Monsieur Marc Marchai en tant que nouvel Administrateur de la société, représentant la banque Raiffeisen, domicilié à 13 Reimerwee L- 7640 Christnach, en remplacement de Madame Georgette Cannels sous réserve de l'obtention de l'agrément de la CSSF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 avril 2015. Pour EUROPAY Luxembourg S.C.

Un mandataire

Référence de publication: 2015064721/16.

(150074398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

D.B. Zwirn Global (Lux) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.507.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064683/9.

(150074528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Fromagerie Romuald, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195-197, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 196.503.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente avril

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A comparu:

Monsieur Romuald SOUCHAY, né le 11 avril 1971 à Briey (France), demeurant à F-54560 Audun le Roman, 68, Rue Lucien Michel.

ci-après dénommé «l'associé».

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "FROMAGERIE ROMUALD".

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Soleuvre.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet le commerce, l'importation et l'exportation, la transformation en gros ou en détail de produits alimentaire, de produits laitiers et de crèmerie, et de boissons alcooliques et non alcooliques, articles de souvenirs et accessoires.

En outre, la société peut faire toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.
 - Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:



Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des-dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

- **Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

- **Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.
- **Art. 13.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Romuald SOUCHAY, né le 11 avril 1971 à Briey (France), demeurant à F-54560 Audun le Roman, 68, Rue Lucien Michel.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quinze.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Romuald SOUCHAY, né le 11 avril 1971 à Briey (France), demeurant à F-54560 Audun le Roman, 68, Rue Lucien Michel.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-4437 Soleuvre, 195-197, Rue de Differdange - Centre commercial Zolwereck.

Le notaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: SOUCHAY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/05/2015. Relation: EAC/2015/9973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05 mai 2015.

Référence de publication: 2015067047/99.

(150076939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.158.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015064685/12.

(150074576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

De Man Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3/A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.873.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société De Man Projects S.A. tenue au siège social le 30 avril 2015 que:

Le siège social de la Société a été transféré au 3/a rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Cédric DE MAN est établie au 3/a rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Madame Nadia BOUZID est établie au 3/a rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Jean-Pierre VERLAINE demeurant professionnellement au 3/a rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg et Monsieur Adrien COULOMBEL demeurant professionnellement au 3/a rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg en qualité d'administrateurs et ce, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.

Le commissaire de la Société a été révoqué et la Société Engelwood Management & Consulting S.à r.l. ayant siège social au 3/a rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommée en qualité de commissaire et ce, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Pour la société

De Man Projects S.A.

Référence de publication: 2015064686/23.

(150074704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Evergreen SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 172.398.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30.04.2015.

Référence de publication: 2015064723/10.

(150074094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck